

Règlement intérieur Œuvres Sociales

Ce document recense les règles d'adhésion aux Œuvres Sociales VOGFR.

Le cumul des Œuvres Sociales dans 2 CSE différents n'est PAS possible

Règles attribution des cartes Illicado salariés (Mars/Juin/Septembre/Décembre)

- Être à l'effectif au premier jour de distribution des cartes cadeaux.
 - Salarié en CDI / CDD / Apprentissage / Contrat Pro / Détachés

Règles attribution Billetterie / Commandes Groupées :

- **SANS** participation CSE → Billetterie de revente / Commande Groupées :
 - Ouvert à tous
- **AVEC** participation CSE → Billetterie pour événements exceptionnels :
 - Billetterie uniquement disponible pour le salarié Vallourec et ses ayants droits.
 - Salarié en CDI / CDD / Apprentissage / Contrat Pro / Détachés

Règles inscription aux Voyages en bus

- Inscription uniquement disponible pour le salarié Vallourec et ses ayants droits, âgés de 21 ans au moment du départ du voyage.
 - Salarié en CDI / CDD / Apprentissage / Contrat Pro / Détachés
- Dans un second temps, ouvert à tous au tarif plein (SANS participation du CSE).

Règles inscription aux Colonies

- Être à l'effectif le jour du départ des enfants sur les colonies.

Règles attribution des cadeaux de Noël

- Être à l'effectif au premier jour de distribution cartes cadeaux ENFANTS.
- Être à l'effectif au premier jour de distribution cartes cadeaux SALARIES.
 - Salarié en CDI / CDD / Apprentissage / Contrat Pro / Détachés.

Mutuelle

- Participation à hauteur de 3,50€ par mois et par salarié pour 2024.